



MAIRIE DE FORGES

COMPTE-RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU VENDREDI 11 AVRIL 2014

Présents : Mesdames BERNARD Micheline, VILLAUDY TALLEC Isabelle, DUPONT Cécile, BART Marie-Agnès, GONÇALVES Sidalia, LE ROCHELEUIL Angélique, Messieurs BARITEAU Philippe, RENOU Gérard, BERNARD Gilbert, DURRANT Arnaud, LUCAS Cédric, SAUNIER Jean-Luc, TERRIEN Philippe, formant la majorité des Membres en exercice, le Conseil étant composé de quinze Membres.

Excusées : BARIL Maryline et LAFORGE Fabienne

Secrétaire de séance : BERNARD Gilbert

Le quorum étant atteint, Madame le Maire déclare la séance ouverte à 20h30. Conformément à l'article L2121.18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance est publique.

L'ordre du jour est le suivant :

- Approbation du compte-rendu de la séance du 29 mars 2014
- Présentation budgétaire
- Indemnités des Elus
- Délégués aux Syndicats Départementaux et autres organismes
- Questions diverses

Approbation du compte-rendu de la séance du 29 mars 2014 :

Adopté à l'unanimité

Présentation budgétaire :

Afin de familiariser rapidement les nouveaux Elu(e)s avec le Budget Communal, Madame le Maire procède à une explication du Budget Primitif 2014 voté lors de la séance du 21 mars dernier.

Indemnités des Elus :

Madame le Maire expose au Conseil les conditions dans lesquelles les Elus (Maire, Adjoints et Conseiller Municipal délégué) peuvent prétendre à des indemnités de fonction.

.../...

Ces indemnités sont calculées sur la base de l'indice brut de référence 1015 du Code des Collectivités Territoriales (3801,46€). Elle explique que, lors du mandat précédent, les Elus avaient opté pour 31% de l'IB 1015 en faveur du Maire et 7,5% de l'IB 1015 pour les 3 Adjoints. En outre, elle précise que le choix avait été fait de rester dans la tranche inférieure de référence (500 à 999 habitants). Pour ce nouveau mandat, elle fait deux propositions :

- 31% pour le Maire et 8,25% de l'IB 1015 pour les 3 Adjoints et 1 Conseiller Municipal délégué, en demeurant dans la tranche de référence 500 à 999 habitants, soit 29.208 € brut par an.
- 33% pour le Maire et 9,25 % de l'IB 1015 pour les 3 Adjoints et 1 Conseiller Municipal délégué en prenant en référence la population de 1250 habitants, soit 31.260 € brut par an.

Après débat, la 2^{ème} proposition est retenue à l'unanimité du Conseil.

Délégués aux Syndicats départementaux et autres organismes :

Mme le Maire explique qu'il convient de procéder au renouvellement des représentants de la Commune dans les différents Syndicats Départementaux :

- SDEER : Philippe BARITEAU délégué du Canton
- Syndicat Départemental de la Voirie : Philippe BARITEAU délégué du Canton
- Syndicat des Eaux : Gérard RENO (titulaire) et Gilbert BERNARD (suppléant)
- Syndicat informatique : Jean-Luc SAUNIER (titulaire), Isabelle VILLAUDY TALLEC et Marie-Agnès BART (suppléantes)
- Syndicat IEAGH du Curé : Philippe TERRIEN et Cédric LUCAS (titulaires). Jean-Luc SAUNIER et Cécile DUPONT (suppléants)
- Syndicat Assainissement de la région d'Aigrefeuille : Philippe TERRIEN et Gilbert BERNARD (titulaires). Arnaud DURRANT (suppléant)
- Correspondant Défense : Gérard RENO
- CNAS : Gilbert BERNARD (délégué collègue Elus) et Catherine PETIT (déléguée collègue employés)
- Commission Communale des Impôts directs : Madame le Maire informe le Conseil qu'il convient de proposer à la Préfecture une liste de 12 titulaires et 12 suppléants, pour que les services de l'Etat nomment la Commission Communale. Il est décidé d'étudier cette proposition de liste en bureau municipal.
DCM Adopté à l'unanimité.

Questions diverses :

Personnel de remplacement : Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prévoir ponctuellement, un Agent de remplacement, afin de compléter l'équipe actuelle dans le cas d'absence d'un Membre.

DCM Adopté à l'unanimité.

.../...

Restauration scolaire : Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'effectif des enfants au restaurant scolaire ne cesse de croître. Dans l'attente de la rentrée de Septembre 2014 et de la mise en place de deux services, le Conseil Municipal souhaite l'intervention d'une personne supplémentaire. Madame le Maire s'est rapprochée de l'Association « les Bambins d'Aunis » pour connaître leurs disponibilités. En conséquence, il convient de signer une convention de mise à disposition d'une personne avec l'Association. DCM adoptée à l'unanimité.

Subvention exceptionnelle : Monsieur RENOUEVOQUE évoque le spectacle de cabaret donné le 9 Mars dernier, par la troupe « Coup d'Chapeau. L'Amicale Laïque et Artistique de Forges a constaté un léger déficit concernant l'organisation de cette manifestation. Une subvention exceptionnelle de 500 € est accordée à l'Association pour équilibrer son Budget. DCM adoptée à l'unanimité.

Réduction consommation électrique sur éclairage public : Monsieur BARITEAU Philippe, Maire Adjoint, informe l'appel à projet de l'ADEME, pour la rénovation de l'éclairage public, afin de réduire la consommation en énergie. Monsieur BARITEAU mentionne au Conseil Municipal que le Conseil Régional dans le cadre du « Fonds Régional d'Excellence Environnementale » (F.R.E.E) a accordé une subvention de 15% soit 4.597,- € et que l'ADEME a également octroyé le même montant. Le plan de financement s'établit comme suit :

Dépenses totales H.T :	30 649,75 €
Participation du SDEER :	15 324,87 €
Subvention F.R.E.E (Région) :	4 597,00 €
Subvention ADEME :	4 957,00 €

Le remboursement est prévu en 5 annuités. DCM prise à l'unanimité.

Eclairage public au lieu-dit « la Poule nègre » : la Commune a été sollicitée depuis un certain temps pour l'installation d'un point d'éclairage public au carrefour de la RD 116 et du chemin communal. Le coût d'une telle installation étant prohibitif, une solution pourrait être envisagée avec l'installation d'un compteur sélectif, à partir de l'arrivée d'énergie du voisinage. Etude à réaliser.

Eoliennes : la société « VOL.V » prospecte actuellement sur les Communes de FORGES et de CHAMBON. Elle souhaite rencontrer le Conseil Municipal pour lui exposer un projet, accord est donné pour un rendez-vous informel le 23 mai prochain.

Jardins familiaux : L'an passé nous avons sollicité Madame BOULAIS pour le prêt d'un terrain situé à « La Garenne » afin d'y implanter une expérience de « jardins familiaux » pour les volontaires de la Commune ; L'expérience est reconduite en 2014, les parcelles ont été distribuées aux « jardiniers volontaires ». Comme convenu, en 2013, avec le propriétaire du terrain, il est proposé d'acheter cette parcelle cadastrée C 1178, à Madame BOULAIS au prix de 1.500 €. DCM prise à l'unanimité.

Propriété bâtie de Monsieur DE ROBERT Henri : La Commune est intéressée par l'achat de la parcelle cadastrée AA n° 158, pour une superficie de 213 m², qui jouxte la salle des fêtes. Le Conseil Municipal accepte la proposition de Madame DE ROBERT Catherine un prix de 35.000 € net vendeur. DCM prise à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h45.